

L'an deux mille VINGT DEUX, le 24 janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ESSAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Polyvalente, sous la présidence de Madame LEROY, Pascale.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2022.

Présence de : Mmes DESERT, Delphine - JARDIN, Nadine -LELEUX, Christine
MASSY, Hélène - Mrs CHOPLIN, Patrick - DESCHAMPS, Julien
JOURDAIN, Jean-Paul - KAUFFMANN, Hervé - LECLERC, Jean
MAROLLEAU, Gilles - VILLEDIEU, Jérôme.

Absence excusée Mr BRUNEAU, Daniel donne procuration à Mme LEROY, Pascale
Mme BELLIOU, Morane donne procuration à Mme DESERT, Delphine

Absence Mme BOUCHER, Mélanie

Mr **Hervé KAUFFMANN** a été *désigné secrétaire de la séance* par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2022-02 - PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Préalablement au vote du budget primitif, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice précédent.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits inscrits au budget 2021 étant de 188 897,83 euros;
Les crédits afférents au remboursement de la dette étant de 19 850,00 euros;

Montant maximum des crédits pouvant être engagés sur le fondement de cet article :
 $188\ 897,83\text{€} - 19\ 850\text{€} = 169\ 047,83\text{€} / 4 = 42\ 261,96\text{€}$

Ce montant sera ventilé de la manière suivante :

Chapitre 20 - 30 000€
Chapitre 21 - 12 261.96€

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

AUTORISE Madame la Maire à mandater des dépenses d'investissement 2022 dans la limite des crédits ci-dessus énoncés, et ce, avant le vote du budget primitif de 2022.

2022-03 - VOTE DES SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

Madame la Maire présente les demandes de subventions reçues à ce jour.

- La Robichonne pour le **14^{ème} Salon du Livre qui se déroulera les 24-26 et 27 mars 2022,**
- TEAM AM 94,
- Un geste, un rêve, un sourire
- Les Resto du Cœur
- VMEH
- 3 IFA
- France Alzheimer

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 6 voix «pour» et 5 voix «contre»

Vote une subvention d'un montant de 700€ à l'association la Robichonne.

Mmes LELEUX, JARDIN et Mr MAROLLEAU, membres de l'association, ne participent pas au vote.

par 8 voix «pour» et 5 voix «contre»

Vote une subvention d'un montant de 300€ à l'association TEAM AM94.

Mme MASSY, membre de l'association, ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de ne pas donner suite aux autres demandes reçues.

2022-04 – COVID-19 – DISPOSITIF EXCEPTIONNEL DE SOUTIEN AU MILIEU ASSOCIATIF DANS LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE

Au regard du rôle rempli par les associations, il est de l'intérêt général de les accompagner en situation de crise.

A cet effet, il est proposé de réduire, voire supprimer les participations aux frais de fonctionnement des différentes salles mise à leur disposition.

Pour rappel, participation aux frais de fonctionnement de la salle Yves Turiault (délibération en date du 29 juin 2015 – rappel : Association des Familles Rurales : 1 900€, club de la bonne humeur : 290€, syndicat d'initiative : 250€, confrérie du boudin blanc : 150€ et photo-club : 200€).

Participation de la cantine scolaire aux frais de fonctionnement de la salle polyvalente (délibération en date du 25 février 2015 pour un montant de 1500€).

Mise à disposition de la salle polyvalente à l'Institut Thérapeutique Educatif & Pédagogique (ITEP) La Rosace à Sées (délibération 2019-47 en date du 11 décembre 2019 pour un montant de 760€).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

VOTE les dispositions suivantes pour l'année 2021

ANNULATION de la participation pour
le club de la Bonne humeur,
la Confrérie du boudin blanc

REDUCTION de 50%

de la participation de l'Association des Familles Rurales de la région d'Essay, soit 950€,
de la participation du photo-club, soit 100€,
de la participation de l'Institut Thérapeutique Educatif & Pédagogique (ITEP) La Rosace à Sées, soit 380€.

MAINTIEN du montant de la participation pour l'association cantine-garderie. L'association ayant fonctionné normalement en 2021.

2022-05 – PARC DE LA VEZONE – APPEL A PROJET – SUBVENTION DU DEPARTEMENT

Par délibération 2020-32 en date du 30 septembre 2020, la commune d'Essay a candidaté à l'appel à projet de revitalisation des centres-bourgs.

Le département de l'Orne propose, dans le cadre d'un appel à projets 2021 «revitalisation des centres-bourgs ornaï», une aide dont le taux maximal d'intervention est de 25% des dépenses globales éligibles, plafonnées à 1 million d'euros HT.

Madame la Maire sollicite l'autorisation de répondre à l'appel à projets et de procéder à la demande de subvention.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

AUTORISE Madame la Maire à répondre à l'appel à projet du département de l'Orne,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Orne,

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2022-06 – MISE EN PLACE CHARTE EXPOSITION

Afin de promouvoir la création au plan local, Madame la Maire souhaite accueillir des expositions temporaires d'artistes locaux.

En vue de fixer les conditions de partenariat entre la commune et l'artiste, Madame Christine LELEUX présente au Conseil un projet de charte. Ce projet définit de manière précise les règles et modalités d'utilisation des vitrines d'expositions et l'organisation de celles-ci.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

DECIDE d'approuver la charte présentée,

DECIDE de mettre en place cette charte dans la commune,

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2022-07 – PARC DE LA VEZONE – CONVENTION MAITRISE D OEUVRE

La commune d'Essay a sollicité l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne pour la réalisation d'une esquisse portant sur l'aménagement futur du Parc de la Vezone.

Madame la Maire sollicite désormais l'autorisation de signer une convention de maîtrise d'œuvre avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

par 13 voix «pour» et 1 abstention

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2022-08 – CENTRE DE GESTION DE L'ORNE- CONVENTION REFERENT SIGNALEMENT

Depuis le 1^{er} mai 2020, chaque employeur public doit se doter, à destination de ses agents, d'un dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. Ce dispositif s'inscrit dans les conditions du décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 et se traduit notamment par la désignation d'un référent compétent dans ses domaines. Les Centres de Gestion Normands se sont associés afin de proposer à l'ensemble de leurs collectivités une nouvelle mission optionnelle mutualisée «réfèrent signalement», dès le 1^{er} septembre 2021.

L'adhésion à ce service est gratuite. Seuls les appels éventuels des agents seront facturés. Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

DECIDE d'adhérer à cette nouvelle mission.

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Informations :

Subventions 2021 : Madame la Maire donne lecture des lettres de remerciement du Cinéma Le Rex et de l'association TEAM AM94.

Finances : Conformément à la Loi du 27 décembre 2019 relative aux obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux, Madame la Maire présente au Conseil l'état récapitulatif de ces indemnités annuelles

	Fonction	Montant brut
Madame Pascale LEROY	Maire	18 809.04€
Monsieur Daniel BRUNEAU	1 ^{ier} adjoint	4 993.92€
Monsieur Jean LECLERC	2 ^{ème} adjoint	4 993.92€

Cimetière : Début de la procédure de reprise de concession en état d'abandon. Un avis sera affiché à la Mairie et à la porte du cimetière.

Madame Nadine JARDIN dresse le bilan moral du fonctionnement de la médiathèque en 2021.

Outre les animations organisées, séance bébé lecteur, le salon du livre jeunesse, les Racont'arts, 15 personnes bénévoles effectuent un gros travail de préparation et de rangement, de mise en valeur des livres, pour la plus grande satisfaction de tous les lecteurs.

Lecteurs actifs	2019	2020	2021
		226	209
		209	204
		204	

Questions diverses

Madame Hélène MASSY – Problèmes d'éclairage public rue de la Bonnerie. Demande de vérification des plages horaires. Demande prise en compte par élu référent.

Monsieur Hervé KAUFFMANN – Site d'enfouissement des Ventes de Bourse – Problèmes des effluves du CET. Proposition de la création d'un groupe de travail, qui aura pour mission la compilation et l'analyse des données pour arriver à déterminer clairement quel est l'impact sanitaire, environnemental et patrimonial qu'à sur la commune le site d'enfouissement des Ventes-de-Bourse.

La Maire est favorable à ce groupe de travail. Appel aux bonnes volontés dans le journal de la municipalité. Associer éventuellement des étudiants en projet environnemental.

Madame Nadine JARDIN a constaté la présence de sciure de bois sous les poutres de la médiathèque. Elle souhaite que la charpente soit vérifiée afin de prévoir un traitement des poutres. La communauté de communes des Sources de l'Orne sera contactée dans ce sens. Anniversaire des 10 ans de la Médiathèque. Festivités repoussées en juin 2022.

Monsieur Patrick CHOPLIN : rencontre associative groupe SOS village et travaux du cabinet de l'Ourcq en vue du développement du tissu commercial (café épicerie, pas d'évolution).

SEANCE LEVEE à 23 heures 40 minutes.

La Maire
Pascale LEROY

The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE d'ESSAI". In the center of the stamp, there is a small emblem or logo. Overlaid on the right side of the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Pascale LEROY".